

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Philippe Ducommun " Quelles sont les intentions inavouées de la Journée 'Oser tous les métiers' du 10 novembre 2016 ?"

Rappel de l'interpellation

Lors de la dernière rentrée scolaire, les élèves de notre canton ont reçu un formulaire pour s'inscrire à une journée de découverte des métiers de leurs parents en les accompagnant sur leur lieu de travail.

Si la pratique est courante depuis longtemps, il est interpellant de constater la volonté des organisateurs (Bureau de l'Egalité) à insister ostensiblement auprès des élèves pour que ces derniers s'intéressent aux métiers traditionnellement exercés par des personnes de sexe opposé. Ainsi, le formulaire remis aux enfants encourage les filles à découvrir le " parlement des filles ") ou un " atelier ingénieure ") ou un " atelier métiers techniques " alors que les garçons sont encouragés à se rendre à " l'atelier infirmier ", " éducateur de l'enfance " ou " enseignant de classes "I et 2 P (HarmoS) ".

Et ce formulaire ne fait pas seulement qu'encourager les élèves à choisir un métier présélectionné par ledit Bureau de l'Egalité, mais il impose même un cas de conscience aux enfants qui feraient le choix d'opter pour un métier traditionnellement exercé par des personnes de même sexe car, ces derniers doivent se justifier. La question posée sur le formulaire est : " si je ne respecte pas le principe croisé, pourquoi ? ". Cette question est particulièrement intrusive et déplacée. Sa seule vocation est d'inciter ostensiblement les filles et les garçons à respecter le principe idéologique souhaité par le Bureau de l'Egalité.

Dès lors, l'interpellant prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- En quoi l'Etat est-il tenu d'encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes dans telle ou telle voie professionnelle ? Notamment, pourquoi est-il important aux yeux de l'Etat que les jeunes hommes se tournent vers des métiers traditionnellement exercés par des femmes et inversement ?*
- Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il le choix des métiers suggérés aux garçons et aux filles ? Notamment, il est suggéré aux filles un atelier " Parlement des filles ", or nos parlements en Suisse sont tous basés selon le principe de la milice. Il ne s'agit donc pas d'un métier. Comment justifier cette suggestion autrement que par une volonté purement politique ?*
- Est-ce que le Conseil d'Etat peut justifier la raison pour laquelle on tente d'imposer un cas de conscience aux élèves qui ne choisissent pas de respecter le principe croisé ?*
- Pourquoi le Bureau de l'Egalité est-il chargé d'organiser ces journées de découvertes professionnelles ? Ce service est-il si désœuvré qu'il se cherche de nouvelles raisons d'exister ?*

PREAMBULE

La Journée Oser tous les métiers (jom) est organisée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), chaque année le deuxième jeudi du mois de novembre, à l'attention des élèves de 7^e à 9^e année (HarmoS) de tout le canton. Face au constat selon lequel les choix de métiers demeurent très stéréotypés, la jom offre l'opportunité aux élèves d'élargir leurs horizons professionnels en découvrant des secteurs traditionnellement associés au sexe opposé. Les filles sont invitées à accompagner leur père ou un proche de sexe opposé et les garçons leur mère ou une proche dans sa journée de travail (principe croisé). Les élèves ont également la possibilité de participer aux ateliers organisés par le BEFH, dans la mesure des places disponibles. D'autres entreprises et collectivités publiques organisent également des activités destinées aux enfants de leur personnel à cette occasion, notamment le CHUV et l'Université de Lausanne. Les élèves restant en classe peuvent bénéficier des activités pédagogiques réalisées par la Direction pédagogique de la DGEO en collaboration avec le BEFH. La jom est une journée de sensibilisation et non d'orientation professionnelle.

Le 10 novembre 2016, quelque 19'600 élèves ont participé à la jom, soit 86,9% des effectifs concernés. 625 élèves ont pris part aux ateliers organisés par le BEFH, qui ont tous affiché complet. En introduction à la jom, le BEFH organise également des représentations de théâtre-forum sur le choix professionnel, avec la troupe de théâtre Le Caméléon. 10 établissements scolaires, répartis sur tout le territoire vaudois, ont bénéficié de représentations en novembre 2016, pour un total de près de 1320 élèves.

1 QUESTION

En quoi l'Etat est-il tenu d'encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes dans telle ou telle voie professionnelle ? Notamment, pourquoi est-il important aux yeux de l'Etat que les jeunes hommes se tournent vers des métiers traditionnellement exercés par des femmes et inversement ?

Réponse

Créé par le Conseil d'Etat en 1991, le BEFH encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines. Il s'emploie à éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte, répondant ainsi au principe d'égalité inscrit dans la Constitution vaudoise, article 10, alinéa 3 : "La femme et l'homme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail". L'action du BEFH dans le domaine de la formation répond également à l'article 10 de la LEO "L'école veille à l'égalité entre filles et garçons, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle" et à l'art. 8 de son règlement d'application : "En collaboration avec le Bureau de l'Égalité, le département met en place des projets collectifs visant à promouvoir l'égalité de droit et de fait entre filles et garçons. Il encourage le corps enseignant à développer des initiatives dans ce sens, plus particulièrement en matière d'orientation scolaire et professionnelle".

Les inégalités sur le marché du travail s'expliquent en partie par les différences de trajectoire considérables qui demeurent entre les filles et les garçons au niveau de leur formation. En Suisse, les choix de formation professionnelle et de profession sont très marqués par l'appartenance sexuelle. Le canton de Vaud ne fait pas exception. Ainsi, en ce qui concerne les choix d'apprentissage, "les filles se dirigent vers une palette de professions plus restreinte [1]" que les garçons : 50% des filles se regroupent dans 4 professions différentes, contre 12 pour la même proportion de garçons. Certains apprentissages sont choisis quasi exclusivement par des filles, comme celui d'assistant-e en pharmacie et d'assistant-e en soins et santé communautaires, alors que d'autres sont presque uniquement

masculins : informaticien-ne ou installateur/trice électricien-ne. Les secteurs dans lesquels se trouvent le plus de filles sont également ceux qui offrent les débouchés les plus restreints et les moins rémunérateurs.

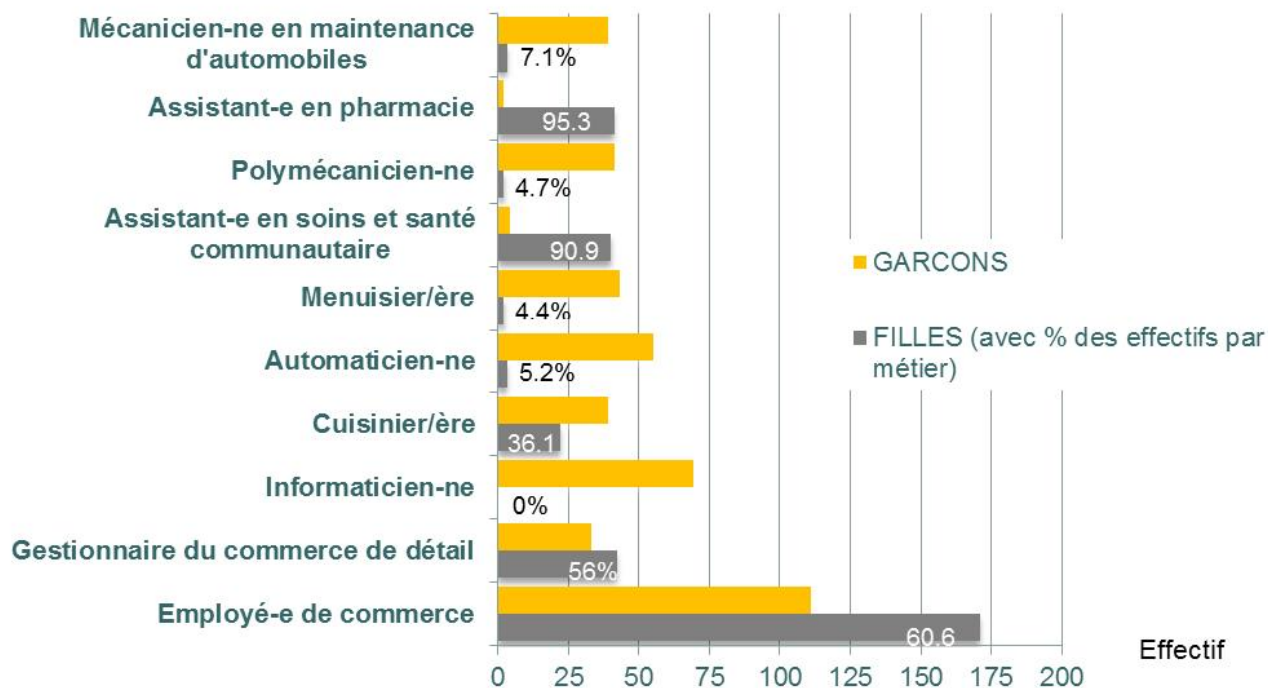
Voir graphique ci-dessous.

Par ses activités dans le domaine de la formation, qui font partie de ses missions prioritaires définies par le Conseil d'Etat, le BEFH vise à sensibiliser les jeunes aux stéréotypes de sexe qui peuvent être associés aux choix d'orientation professionnelle, aux fins de pouvoir effectuer leur choix le plus librement possible, selon leurs goûts et leurs aptitudes. Au travers d'actions de sensibilisation telles que la Journée Oser tous les métiers, le BEFH participe à élargir les horizons professionnels des filles et des garçons.

[1] Numerus (Hors Série), L'orientation des jeunes au terme de la scolarité obligatoire et des filières de transition, Statistique Vaud, juin 2016.

Graphique réalisé selon les données de : Numerus, Hors Série "L'orientation des jeunes au terme de la scolarité obligatoire et des filières de transition", juin 2016, édité par Statistique Vaud.

JEUNES EFFECTUANT UN APPRENTISSAGE À L'ISSUE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE (TOP 10, 2015)



Graphique réalisé selon les données de: Numerus, juin 2016, édité par Statistique Vaud

2 QUESTION

Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il le choix des métiers suggérés aux garçons et aux filles ? Notamment, il est suggéré aux filles un atelier "Parlement des filles", or nos parlements en Suisse sont tous basés selon le principe de la milice. Il ne s'agit donc pas d'un métier. Comment justifier cette suggestion autrement que par une volonté purement politique ?

Réponse

Les ateliers organisés par le BEFH en collaboration avec ses partenaires visent à offrir l'opportunité aux élèves de découvrir des secteurs professionnels traditionnellement associés au sexe opposé. Quatre ateliers s'adressent aux filles, et le même nombre aux garçons. L'atelier "Parlement des filles", organisé en collaboration avec le Secrétariat général du Grand Conseil, vise à faire découvrir le domaine de la vie politique aux jeunes filles. En effet, même si l'activité de député n'est pas un métier, la représentation des femmes en politique n'est de loin pas paritaire. Dans le canton de Vaud, bien que le Conseil d'Etat soit pour la première fois de son histoire composé d'une majorité de femmes, la proportion féminine au Grand Conseil n'atteint pas le tiers, avec 28% (42 femmes sur 150 député-e-s au 16.12.2016). De manière générale, la représentation des femmes en politique est faible : à titre d'illustration, il n'y avait que 23,5% de femmes en lice pour les élections municipales de 2016 dans le canton de Vaud.

3 QUESTION

Est-ce que le Conseil d'Etat peut justifier la raison pour laquelle on tente d'imposer un cas de conscience aux élèves qui ne choisissent pas de respecter le principe croisé ?

Réponse

Les élèves sont encouragé-e-s à respecter le principe croisé de la Journée Oser tous les métiers, selon lequel les filles et les garçons accompagnent un adulte de sexe opposé dans sa journée de travail, ceci afin de découvrir des métiers traditionnellement associés au sexe opposé. Les directions d'établissements sont encouragées par un courrier de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) à promouvoir ce principe croisé, sauf dans le cas où l'enfant accompagne un-e proche du même sexe qui exerce un métier atypique, c'est-à-dire traditionnellement exercé par des personnes de l'autre sexe. Dans le cas où l'élève ne respecterait pas le principe croisé, le bulletin d'inscription à la jom 2016 lui permet d'indiquer quelle en est la raison.

4 QUESTION

Pourquoi le Bureau de l'Egalité est-il chargé d'organiser ces journées de découvertes professionnelles ? Ce service est-il si désœuvré qu'il se cherche de nouvelles raisons d'exister ?

Réponse

En proposant aux élèves de 7^e à 9^e année de découvrir des métiers traditionnellement associés à l'autre sexe, la jom vise à élargir les horizons professionnels des filles et des garçons. C'est pourquoi elle est organisée par le BEFH, dont la mission est d'encourager l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines, y compris celui de la formation.

Sous le nom de Journée Oser tous les métiers ou de Futur en tous genres, cette Journée a lieu dans de nombreux cantons suisses, depuis son lancement par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes au début des années 2000. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), a effectué une évaluation de Futur en tous genres en septembre 2015. La principale recommandation de l'évaluation est de poursuivre ce projet qui fait ses preuves.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1 mars 2017.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean